

Phyto et abeilles : une filière sous tension

En janvier dernier, l'Efsa¹ a présenté son étude sur l'évaluation des risques pour les abeilles des trois néonicotinoïdes, clothianidine, imidaclopride et thiaméthoxam. Ses conclusions ont relancé les débats sur les phyto et les conséquences sur les abeilles. Jean-Charles Bocquet, directeur de l'UIPP et Joël Schiro, président du SPMF débattent sur ce sujet sensible.



Jean-Charles Bocquet

UIPP, Union des industries pour la protection des plantes

Les débats sur les phyto et les abeilles ne datent pas des néonicotinoïdes. Quels ont été les éléments déclencheurs des tensions entre agriculture et apiculture ?

Jean-Charles Bocquet : Fin des années 1970, les autorisations de pyrèthrinoides sur colza et céréales ont entraîné une levée de bouclier des apiculteurs. Ces derniers accusaient cette nouvelle famille d'être responsable des difficultés de certaines colonies. À cette même période, le varroa, acarien parasite des abeilles, faisait son apparition. En 1975, les pulvérisations aériennes de diméthoate pour lutter contre les pucerons des épis avaient déjà créé des tensions entre apiculture et agriculture. Dans les années 2000, le lancement des néonicotinoïdes a mis de l'eau au moulin. Les trois en cause aujourd'hui sont utilisés pour les applications du sol et foliaires, mais principalement pour les traitements de semences de maïs, céréales, betteraves à sucre, colza et tournesol. Selon l'étude d'Humboldt « Forum for Food and Agriculture », 60 % des zones de cultures du tournesol de l'Union européenne utilisent ces néonicotinoïdes en traitements de semences.

Quelles sont les conséquences sur les abeilles ?

J-C. B. : Outre les phyto, le problème apicole est multifactoriel. Sanitaire avec le varroa, la nosébose ou encore le frelon asiatique dans certaines régions. La biodiversité est également un facteur clé de la préservation des abeilles. En effet, pour rester en bonne santé les abeilles doivent pouvoir disposer, tout au long de leur période d'activité, de fleurs permettant un apport suffisant et de qualité en pollen et nectar. Or, les analyses polliniques révèlent qu'il y a 140 espèces de fleurs recensées à Paris, contre 40 en Beauce : ce qui explique en partie pourquoi les abeilles se portent mieux sur les toits de Paris qu'en zone de grandes cultures !

Qu'est-ce que votre filière propose afin d'évaluer les risques de ces néonicotinoïdes ?

J-C. B. : Afin de vérifier si ces néonicotinoïdes sont seuls responsables des conséquences sur les abeilles, l'UIPP propose qu'un programme de surveillance du territoire soit mis en place avec les acteurs concernés

HOMOLOGATION PHYTO

Un nouveau guide va sortir

Indépendamment de la problématique liée aux néonicotinoïdes, la Commission européenne a demandé à l'Efsa d'établir un document guide sur l'évaluation des risques pour les abeilles. « Ce guide va définir une nouvelle méthode utilisée pour l'évaluation des produits », explique Jean-Charles Bocquet. Sa sortie est prévue courant mai.

par le sujet des abeilles : pouvoirs publics, Anses, apiculteurs, distributeurs, agriculteurs et firmes. L'idée est reprise par Bayer et Syngenta à travers leur plan d'action européen dévoilé fin mars : pouvoir semer des plantes attractives pour les abeilles dans les bordures de champs, surveiller les parcelles pour mieux identifier en pratique les facteurs responsables des problèmes de la santé des abeilles, atténuer leurs risques d'exposition, investir dans de nouvelles technologies afin de réduire les poussières et poursuivre la recherche de nouvelles solutions pour lutter contre les parasites des abeilles.

Selon vous, quelles seraient les alternatives aux néonicotinoïdes ?

J-C.B. : Face à certains organismes nuisibles, ces néonicotinoïdes utilisés dans la protection de semences sont la meilleure solution. Il s'agit par exemple des pucerons vecteurs de la jaunisse des céréales, du taupin pour le tournesol, des blianiules et taupins pour les betteraves. Les pulvérisations foliaires sont une alternative à ces insecticides en traitements de semences avec certaines limites : elles ne fonctionnent pas sur tous les insectes du sol. Et les traitements sont plus difficiles à positionner : difficultés de repérer les premières attaques de pucerons virulifères par exemple ou difficultés d'intervention dans certaines conditions climatiques. À la différence de la semence traitée qui est présente dès le démarrage de la culture.

À RETENIR

Ce que Jean-Charles Bocquet a dit

- « Le problème apicole est multifactoriel : il va au-delà de la seule problématique des phyto. »
- L'UIPP propose qu'un programme de surveillance du territoire soit mis en place avec tous les acteurs concernés par le sujet des abeilles.
- Les pulvérisations foliaires sont une alternative à ces insecticides en traitements de semences mais avec certaines limites, car elles sont moins souples d'emploi.



Joël Schiro

SPMF, Syndicat des producteurs de miel de France

Les débats sur les phyto et les abeilles ne datent pas des néonicotinoïdes. Quels ont été les éléments déclencheurs des tensions entre agriculture et apiculture ?

Joël Schiro : Les problèmes d'intoxications des abeilles avec les phyto ne datent pas d'hier. Ils ont commencé avec les arsenicaux puis après 1945 avec les organochlorés, organophosphorés et carbamates. Une étape importante a été franchie vers 1980 avec les pyréthrinoides de synthèse. Depuis une dizaine d'années, la nouvelle famille des néonicotinoïdes est arrivée sur le marché avec la particularité d'être systémique. Le tournesol était une culture épargnée avant l'arrivée des néonicotinoïdes : ces traitements de semences ont été massivement utilisés sur cette culture avec, compte tenu de la propriété systémique, l'effet équivalent à celui d'un traitement effectué en pleine fleur. La toxicité des matières actives, utilisées pour les insecticides, fongicides et herbicides, impacte les abeilles. Par ailleurs, certaines ont été homologuées par erreur : par exemple, le lindane, certaines préparations gauchos, le diméthoate ont été retirés par la suite.

Quelles sont les conséquences sur les abeilles ?

J. S. : La production française de miel est passée de 38 000 tonnes à 18 000 entre 1994 et 2010, soit une perte de 50 %. Avec des répercussions sur le nombre d'apiculteurs : diminution de moitié pour atteindre environ 42 000 en 2011. Mais les phyto n'expliquent pas tout ! Il arrivait parfois aux colonies d'abeilles de mourir de maladies et diverses autres causes avant l'arrivée des pesticides, cela peut encore arriver. Par ailleurs, des questions subsistent, en particulier la ou les mécanismes d'intoxication. En ce qui concerne les poussières de produits phyto, de nombreux apiculteurs prônent l'hypothèse que l'intoxication se fait par la respiration des abeilles à travers les « trous » présents sur leur cuticule. D'autres intervenants mettent en avant que ces poussières se déposent sur les fleurs et que les abeilles se contaminent à leurs contacts. Ce sujet mériterait une enquête détaillée afin de connaître comment cette intoxication fonctionne réellement.

Qu'est-ce que votre filière propose afin d'évaluer les risques de ces néonicotinoïdes ?

J. S. Nous proposons d'interdire tous les néonicotinoïdes pendant trois ans sous toutes leurs formulations, enrobages et traitements foliaires, et pour toutes les cultures sur une surface équivalente à deux régions administratives, soit l'équivalent d'un carré de 200 km de côté environ. Les recherches et le suivi aideraient à expliquer l'éventualité de contaminations par l'atmosphère, ces dernières étant souvent évoquées. De plus, aucun apiculteur, le seul expert de terrain dans ce domaine, n'est présent dans les commissions d'homologations des produits phyto, ni dans les comités d'experts. Ce n'est pourtant pas faute de l'avoir demandé !

Selon vous, quelles seraient les alternatives aux néonicotinoïdes ?

J. S. : Le SMPF est conscient que la protection des cultures

La production française de miel est passée de 38 000 tonnes à 18 000 entre 1994 et 2010, soit une perte de 50 %.

est une nécessité. Des méthodes alternatives devraient cependant être recherchées. Certaines substances actives ont une toxicité moindre que la plupart des molécules utilisées. Cette toxicité se vérifie grâce au quotient de risque, HQ : il mesure le risque réel au champ de l'exposition des abeilles aux pesticides. En dessous de 50, les risques sont faibles. Plus il augmente, plus les risques sont élevés. Par exemple, le pyrimicarbe, un aphicide très sélectif a un HQ de 3, la phosalone 52, alors que celui du diméthoate est à 2900. Une autre solution serait d'attirer les parasites à l'aide de phéromones vers la substance active présente par exemple sur des pièges de la taille d'un encart publicitaire. Des progrès génétiques pourraient également remplacer ces produits par des plantes résistantes à ces parasites. Il ne s'agit là que d'exemples simples. Si les scientifiques et l'industrie mettaient vraiment les moyens vers la recherche de solutions alternatives, nul doute qu'il y aurait des découvertes intéressantes.

PROPOS RECUEILLIS PAR STÉPHANIE BOT

(1) European food safety authority.

À RETENIR

Ce que Joël Schiro a dit

- Depuis 70 ans, la responsabilité des phyto est évidente dans l'intoxication des abeilles. Il reste à déterminer dans certains cas la voie d'intoxication.
- Interdire tous les néonicotinoïdes pendant trois ans sous toutes leurs formulations sur une surface équivalente à 200 km de côté et observer ce qui se passe.
- Utiliser des substances actives avec une toxicité moindre : par exemple, le pyrimicarbe et le fluvalinate. Mettre au point de nouvelles méthodes de protection des plantes.

ABEILLES

« La colonie correspond à un animal »

Une étude scientifique publiée dans la revue « Science » au printemps 2012 a prouvé un non-retour des abeilles à la ruche. « Avec une dose donnée qui ne les fait pas mourir, les abeilles ne reviennent pas à la ruche. Ce qui revient au même puisqu'elles ont disparu. La grosse erreur est de considérer l'abeille comme un animal, explique Joël Schiro. Dans ce raisonnement, la colonie de 50 000 abeilles représente l'équivalent d'un troupeau de 50 000 moutons. Alors qu'elle doit être vue comme un seul mouton : ce n'est pas l'abeille qui est l'animal mais la ruche. Si on considère que la ruche est un mouton de 50 kg, le fait qu'il perde 20 kg ne peut donc pas être sans conséquence. »